



SEL FIN ET GROS SEL EN SACS

Blocs de sel naturel ou iodé.

RITY

lait à 4.26, soit

305 jours

ADULTE

Sta. Expérimentale, soit 470 lbs de gras. —W.-G. Wylie, 8 lbs de lait, 453 lbs de

4 ANS

en.—Rod. Eug. Pelle, 10,215 lbs de lait, e gras.

2 ANS

Anna.—M. Ste-Marie, 9,624 lbs de lait, e gras.

Antonio Bergeron, 9,007 lbs de lait à e gras.

de meilleur l'agneau adien

l'agriculture qui se produit sur les n'a pas de supérieur r mais c'est là un fait ours canadiens ne pacier car notre consomm-tête dépasse tout s'est abattu en 1933 eaux de plus que l'anus de 85 pour cent de au provient de jeunes r herbe, sur les pâtur-qui s'étendent depuis euses jusqu'aux océans

te viande d'agneau est our être consommé en premiers mois du prin-actuelle ces stocks se les abatages hebdomourris au grain, qui se lement sur les prairies u pied des montagnes, es dans l'Ontario. L'in-ganise graduellement bien que la ménagère ver aujourd'hui une de viande de choix. La agneau augmente tous ction se développe de te pour satisfaire la

ne chose que de modi-enu de la famille pour l'agneau d'une semaine ent est bien choisi pour ent. C'est certaine-les les plus saines que er dans la famille; on ude ou froide gigots, ournissent toute une armi lesquelles on peut me il ne saurait guère porter ce produit faite on achètera d'agneau porter du bacon pour que nous nous sommes signant l'accord com-

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération.
Élevage.
Agriculture.
Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Holstein
Friesian Section de la province de Québec
Société des Éleveurs de Bovins Canadiens.

Volume XXII—Henri Gagnon, Président,

QUÉBEC 19 AVRIL 1934

Frs Fleury, Gérant, — Numéro 16

La situation de l'industrie porcine

Une revue des conditions qui gouvernent l'élevage, l'alimentation et la vente des porcs en ces derniers mois indique que la production diminuera peut-être dans les provinces de l'Ouest au commencement de l'année, mais que les arrivages aux parcs et aux salaisons augmenteront d'une façon graduelle. Le prix est un très grand facteur dans la situation. La hausse de prix qui s'est produite sur les porcs pendant les premières semaines de l'année courante et la confiance que donne le système de vente du bacon anglais encourageront sans doute les cultivateurs à engraisser tous leurs cochons, à expédier moins de truies sur le marché et à envoyer aux parcs bœstiaux et aux salaisons une forte proportion des porcs d'abattage.

La luzerne ladak

Par S. E. CLARKE, agrostographe adjoint, Service des Plantes Fourragères, Ottawa, Ont.

On s'intéresse beaucoup à cette nouvelle variété de luzerne qui vient de la province de Ladak dans le nord de l'Inde. Cultivée sur ces hauts plateaux secs où les étés sont extrêmement chauds et les hivers très froids, cette variété a développé une rusticité qui la rend spécialement adaptée aux régions de terre sèche des états de l'Ouest et des provinces des Prairies du Canada.

La luzerne Ladak a été essayée depuis quelques années dans différentes parties des États-Unis et elle a donné des résultats très encourageants, soutenant avantageusement la comparaison avec la Grimm, la Hardigan et les autres variétés généralement cultivées. C'est une luzerne de longue durée, très résistante à la sécheresse, à la gelée et à la brûlure bactérienne.

En 1927 la station expérimentale fédérale des herbes à Manyberries, Alberta, s'est procuré de la graine de Ladak du Montana. De petites parcelles ont été enssemencées de huit variétés différentes de luzerne, y compris la Ladak et la Grimm, dans un essai de rusticité. Pendant les années 1927 à 1931 inclusivement, la Ladak s'est montrée la plus rustique de toutes les huit variétés à l'essai.

Au printemps de 1932 le Service des Plantes Fourragères à Ottawa a distribué de la graine de Ladak aux fermes expérimentales fédérales dans l'est et l'ouest du Canada, afin que cette variété puisse être essayée dans des conditions très différentes de sol et de climat.

Voici les résultats qui ont été obtenus à quatre des stations de l'ouest:—à Beaverlodge, la Ladak a battu la Grimm par 392 livres par acre pour une coupe de foin. A Indian Head, la Ladak a dépassé la Grimm par 833 livres par acre pour deux coupes. Lethbridge la récolte était cultivée sous irrigation et de très gros rendements ont été obtenus. Ici, la Ladak a laissé loin derrière elle la Grimm pour la première coupe et encore un peu dans la seconde, donnant une différence totale de 1300 livres par acre. A Manyberries une petite quantité d'eau d'irrigation a été appliquée. La Ladak a dépassé la Grimm par 828 livres par acre dans la première coupe. La Grimm a cependant repoussé beaucoup plus vite que n'a fait la Ladak et a produit 789 livres de plus par acre que celle-ci dans la deuxième coupe. Il n'y avait que très peu de différence dans le rendement total.

Il ne faudrait pas tirer des conclusions bien arrêtées des résultats d'une seule année, mais nous pouvons dire, cependant,

Le cheval puise son énergie et fait sa vie des aliments que produit la ferme. C'est en quelque sorte un autre bon marché pour le foin et l'avoine même de qualité médiocre. Il n'en est pas ainsi du tracteur, du camion et de l'auto, qui obligent le cultivateur à acheter la gazoline qui coûte assez cher, se dépense vite, et contribue à servir d'autres intérêts que ceux de la classe agricole.

On peut fabriquer environ un quart de livre de beurre avec la matière grasse séparée de 100 livres de petit lait. Ce chiffre ressort d'une enquête sur les fromageries de l'Ontario conduite par les Ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Beaucoup de fabriques dans l'Ontario ont installé des séparateurs à petit lait et quelques-unes également ont un matériel de fabrication de beurre pour convertir en beurre la crème obtenue.

Patrons de fromageries et fabricants trouveront intéressante la note suivante: "L'analyse des opérations des fromageries de l'Ontario, conduite par les Ministères de l'Agriculture du Canada et de l'Ontario, a révélé que la plupart des fromageries séparent la crème de petit lait et en font du beurre. Elles peuvent le faire parce qu'elles ont une capacité suffisante pour justifier l'achat du matériel nécessaire. Le surplus de revenu provenant de cette source a beaucoup aidé à réduire les frais de fonctionnement".

Des lois agricoles

Nous signalions à nos abonnés, le 5 avril, une mesure du gouvernement fédéral que nos mandataires étudieront prochainement, car le projet n'a subi encore que la première lecture, projet, dis-je, présenté par M. Robert Weir, avec la bonne intention de mettre un peu d'ordre dans le commerce des produits naturels canadiens, notamment ceux de la mer, de la forêt et du sol, naturels ou transformés.

Pour le plaisir de taquiner, le courtiériste parlementaire d'un quotidien de la métropole qui fait une spécialité d'agacer nos administrations fédérale et provinciale, voit dans la mesure, dite de l'établissement d'un Office de Débouchés commerciaux pour nos produits naturels, l'avènement au pays d'une dictature économique.

Nous ne pouvons dire s'il a raison ou non, en ce moment, du moins pas avant que le parrain du bill No 51, M. Weir, ait fourni à la Chambre des précisions que personne ne connaît encore officiellement sur les pouvoirs que confère la nouvelle loi aux commissaires qui seront nommés pour faire partie de ce Bureau de contrôle de vente, comment l'on procèdera pour mettre ce système de contrôle en branle etc.

Quant au projet soumis à la Législature provinciale par M. Godbout et qui comporte plusieurs amendements à la loi d'Industrie laitière votée en 1933, ce projet autorise le Ministre de l'Agriculture à nommer une autre Commission d'Industrie laitière permanente. Ce bill numéro 64 a été voté la semaine dernière et nous serons sous peu à même de fournir à nos abonnés des explications sur les pouvoirs que confère la loi telle qu'amendée, aux commissaires qui seront nommés. On nous dit officieusement que ce sera une commission de trois membres.

Cette mesure provinciale a été passée pour donner au tribunal d'arbitrage que sera en quelque sorte la Commission d'Industrie laitière, les pouvoirs que des groupes bien représentatifs de la classe agricole ont demandés pour elle.

Ces mesures sont proposées pour aider davantage à l'agriculture à bien s'organiser. L'agriculture au Canada, c'est notre plus grosse entreprise, et c'est elle, on en convient tous, qui éprouve le plus de difficultés à s'organiser.

Tous nos gouvernements sont venus en aide à l'agriculture. S'ils ne l'avaient pas fait que serait devenue la classe agricole aussi bien que notre pays lui-même essentiellement agricole. Les actes que posent nos gouvernants, tant à Ottawa qu'à Québec, ne doivent pas être considérés comme la consécration du principe que l'on doit venir en aide à l'agriculture, car il y a longtemps que ce principe est reconnu, mais plutôt comme un nouveau pas en avant pour secourir plus efficacement les producteurs, sans nuire au progrès du commerce légitime, mais pour permettre au producteur de toucher une rémunération plus juste de son labeur et du soin qu'il apporte à améliorer ses produits.

Avant même que ces projets soient adoptés définitivement, que les organismes nouveaux auxquels ils donnent naissance exercent leurs prérogatives, nous pouvons affirmer que c'est encore le cultivateur qui s'applique, qui veut s'organiser, améliorer, et recourir à la coopération qui retirera le plus d'avantages de ces nouvelles mesures en vue de réglementer et de corriger certains abus résultant d'une liberté extravagante du commerce.

On lira dans une autre page de ce numéro, un résumé intéressant d'une conférence donnée par M. Weir lui-même devant une réunion des membres de la Société Canadienne des agriculteurs techniques. Le ministre, dans cette causerie, expose la situation du commerce de nos produits agricoles telle qu'elle est aujourd'hui, et nous dit ce qu'elle devrait être. L'auteur soulève, en quelque sorte, un coin du rideau qui nous permet d'entrevoir ce qu'il y aura lieu d'améliorer en réglementant le commerce des produits agricoles particulièrement.

Nous vous invitons avec plus d'instance à lire attentivement le passage de cette causerie où l'auteur parle des coopératives. Lorsque M. Weir déclare que l'organisation de la coopération ne peut compter sur un succès complet que si elle parvient à contrôler 100 pour cent des produits, il nous semble que le ministre lance une invitation générale à la classe agricole canadienne à grossir davantage les rangs de nos coopératives afin que le producteur contrôle jusqu'au point le plus éloigné possible de consommation, la vente des produits qu'il récolte, ce qu'il ne pourra faire qu'en agissant de concert avec ses co-producteurs et en ayant confiance en sa société coopérative.

F. F.

CHOSSES D'UN AUTRE SIÈCLE

Ce que les vieux lisaient Petite chronique agricole

Contrairement à nos espérances, la belle et douce température du mois de mars est disparue aux approches d'avril. Depuis une dizaine de jours nous avons eu un vrai froid de janvier, accompagné de vent de nord-est. Pendant ces quelques jours la neige a menacé de nous envahir, et les voitures d'été, qui circulaient depuis le 18 mars, se sont vues forcées de disparaître momentanément.

Tout nous dit que les semailles ne commenceront pas avant la fin du présent mois. Alors mars se trouvera pour ainsi dire avoir devancé avril, car en plusieurs endroits on a labouré et semé. A Bathurst, N.-B., par exemple, on a labouré le 17 mars; à Rimouski, le 18; A Ste-Anne, et dans les paroisses environnantes, plusieurs personnes ont semé dans la dernière semaine de mars. Après cela, comment ne pas avouer qu'avril nous a étrangement trompés!

Gazette des Campagnes, le 2 avril 1868.

Les meilleurs arbres d'ombrage

Par T.-F. RITCHIE, Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

La plantation d'arbres d'ombrage est un travail qui peut se comparer à la construction d'un édifice majestueux, destiné à remplir une fonction utile. Qu'ils soient plantés le long des avenues, dans nos villes, ou le long des grands chemins qui s'étendent d'un océan à l'autre ou autour de nos demeures rurales, les arbres doivent partout être considérés comme des amis de l'homme.

Les arbres majestueux qui bordent les rues de nos villes nous protègent en été contre les rayons directs du soleil et en hiver contre les vents froids et pénétrants. Ils abritent des milliers d'amis ailés de l'homme, qui y trouvent un logis pendant l'été du nord.

Voyez ces avenues de grands arbres qui relèvent les rues de la ville aux grands chemins de la campagne, descendant dans la vallée, cheminant le long du ruisseau aux bords herbeux, escaladant la colline, se tenant en sentinelles autour de la maison, ornant le paysage et fournissant de l'ombrage et un abri pour l'homme et les animaux. Partout ils rendent service.

Les plus importants des arbres d'ombrage sont l'orme, l'érable de roche, l'érable tendre ou argenté, le noyer noir là où les conditions du climat favorisent leur croissance. Les chênes sont aussi très utiles et très beaux. Le saule s'adapte bien aux terres basses et humides et il en existe de nombreuses variétés. Le peuplier peut être employé sur terre pauvre ou lorsqu'on désire avoir un arbre qui pousse rapidement.

Parmi les conifères, il y a le pin blanc, le pin d'Autriche et le pin d'Ecosse, l'épinette de Norvège, l'épinette blanche indigène et le sapin de Douglas.

Pour qu'ils puissent bien se développer et déployer leur beauté naturelle, les arbres d'ombrage devraient être espacés d'au moins trente-cinq ou quarante pieds l'un de l'autre.